

A remplir par les parents avant le rendez-vous

En ce moment, les activités pratiquées en E.P.S. sont :

Certificat médical d'inaptitude à la pratique de l'Education Physique et Sportive

(arrêté du 13 septembre 1989)

Je soussigné, docteur en médecine, certifie
avoir, en application du décret n°88-977 du 11 octobre 1988, examiné l'élève (nom prénom)
..... né(é) le et constaté
que son état de santé entraîne du au

☐ **Une inaptitude partielle** à la pratique physique

En cas d'inaptitude partielle, pour permettre des aménagements ou adaptations de l'enseignement aux possibilités de l'élève, préciser les limites de la pratique ou, en termes d'incapacités fonctionnelles, si l'inaptitude est liée :

- à des mouvements
- à des types d'effort (articulaire, musculaire, cardio-vasculaire, respiratoire...)
- à la capacité à l'effort (intensité, durée...)
- à des situations d'exercice et d'environnement

.....
.....
.....

☐ **Une inaptitude totale** à la pratique physique,

Une inaptitude totale ne dispense pas l'élève de présence en cours. Le professeur pourra lui proposer des tâches d'observation, d'organisation, de coaching, d'arbitrage, de chronométrage, de gestion (relevé de résultats...), etc., qui relèvent de compétences transversales et qui permettent à l'élève de rester intégré au fonctionnement et à la vie sociale du groupe.

Date, signature et cachet du médecin,